

INFOS MUNICIPALES....

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS ET LES SOURIS

Si vous souhaitez commander du raticide, souricide, des bons de commande sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie et à nous retourner **avant le 17 septembre 2011**.

Les produits commandés vous seront livrés entre le 10 et le 21 octobre 2011.

Tarifs 2011 (TTC) (sans participation financière de la Mairie)

Raticide en boîte de 1 kg	8,00 €	la boîte
Raticide en seau de 3 kg	19,00 €	le seau
Souricide en boîte de 1kg	9,50 €	la boîte
Raticide en sac de 20 kg (réservé à usage professionnel)	60,00 €	le sac

Pour les personnes désirant une facture, le préciser sur le bon de commande.
Paiement souhaité par chèque à la commande.

INFOS ASSOCIATIONS....



Il est temps de vous inscrire pour jouer au tennis cette saison !

L'ASBD Tennis Entente du Bocage, qui réunit 3 communes : La Bruffière, Les Landes-Génusson et Tiffauges, a décidé de poursuivre son activité, avec un bureau élargi.

Le nouveau Président est Christophe POIRIER, le Vice-président Christophe GODARD, la Trésorière reste Soizic DAVID, ainsi que la Secrétaire Valérie MARTIN, avec une Secrétaire-adjointe, Monique ALLARD. La correspondante des équipes est Monique DAVID, le correspondant des Landes-Génusson (Comité des fêtes ASBD) est benoit JEANNETEAU, et le correspondant de Tiffauges pour le RST est Fabrice BLOUIN.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à fin juillet, mais il est recommandé de ne pas attendre, pour avoir une place en cours notamment, ceux-ci commenceront fin septembre.

Ils auront lieu dans les 3 communes de l'Entente, en fonction des niveaux et des horaires (des précisions seront données début septembre).

Les tarifs pour l'année sont, pour la licence et les cours :

- Enfants à partir de 6 ans (2005) 80 €
- Juniors nés entre 1993 et 1995 95 €
- Adultes 120 €

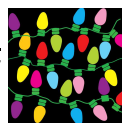


Vous pouvez bien entendu prendre seulement une licence, si vous choisissez la formule loisir. Dès maintenant, il est possible de jouer cet été au tarif très accessible de 2€/heure (prendre la clé de la salle au café la Belle Etoile ou à la boulangerie proche de l'église le mercredi)

Pour plus de renseignements : Valérie MARTIN 06.20.20.76.71
martinrobin85530@orange.fr

Particuliers ou Associations, pour vos fêtes, pensez à la location !

Le COMITÉ DE PARENTS DE L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT met à votre disposition du matériel pour vos fêtes et manifestations.



Tarifs et réservations: Sydney Sourisse 02.51.46.74.92

Journée Western
Organisée par l'ASBD HANDBALL et l'Union des Commerçants et Artisans de la Bruffière

27 AOÛT 2011

REPAS ET SOIRÉE COUNTRY

Adultes : 22€
Enfants : 8€

Animé par : THE GAMBLERS

LA BRUFFIERE
PARC POINTE A PITRE
A PARTIR DE 10H

BAR ET SNACK BOEUF À LA BROCHE
ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE

Infos et réservations :
02 51 41 50 62
06 76 74 53 06
06 03 37 49 74



La Bruffière
en VENDÉE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2011

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, LEBOEUF Philippe, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, MOCQUET Sylvie, GOUET Didier. Absents représentés : BROCHARD Francky représenté par RICHARD Christophe, ROBIN Bruno représenté par LOIZEAU Christian, VINET Marielle représentée par CHIRON Laurent, VINET Sylvaine représentée par GABORIEAU Jean-Luc.

Absent : CHUPIN Carole.

AMENAGEMENT URBAIN

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter pour les ventes suivantes :

M. & Mme RICHARD Pascal
Habitation – 1, rue de la Durmelière

M. BROCHARD Maurice
Appartement – 2A, rue de Lattre de Tassigny

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LA SÉCURISATION DES VOIES DU SECTEUR DES ÉCOLES

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à « LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LA SÉCURISATION DES VOIES DU SECTEUR DES ÉCOLES », et à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions, il propose l'attribution du marché au groupement représenté par la Sté ECCE TERRA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché.

ECONOMIE

CESSION D'IMMEUBLE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DES « QUATRE ROUTES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à la maçonnerie Philippe Bossard l'immeuble « bâtiment relais n°1 », situé dans la zone d'activités des « Quatre Routes », précédemment loué pour son activité, moyennant le prix hors taxes de 67 000 € HT.

Sommaire

- 1 - 2 - 3 - Décisions du Conseil Municipal
- 3 - 4 Infos Municipales
- 4 Infos Associations

INTERCOMMUNALITE

CHOIX DE L'EPCI (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) AUQUEL LA COMMUNE DEMANDERA SON INTÉGRATION EN APPLICATION DE LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 2010 PORTANT RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Mr le Maire expose que, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, lui a demandé l'avis du Conseil Municipal de La Bruffière s'agissant de l'Etablissement de Coopération Intercommunale vers lequel la Commune se tournera dans le cadre de l'obligation qui lui est faite par la loi du 16 décembre 2010.

Après avoir présenté les différentes possibilités offertes à la Commune d'adhérer à l'une des communautés de communes suivantes : Communauté de Communes de la Vallée de Clisson ; Communauté de Communes du canton de Mortagne sur Sèvre ; Communauté de Communes Terres de Montaigu ; Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5210-1

Entendu la présentation du Maire, et celui-ci ayant reformulé la question comme suit :

Vers quelle Communauté de Communes La Bruffière se tournera-t-elle pour envisager son adhésion à un EPCI (intercommunalité) conformément à l'article 60 de la loi du 16/12/2010.

Décide :

- Communauté de Communes de la Vallée de Clisson : 0 voix
- Communauté de Communes du canton de Mortagne sur Sèvre : 0 voix
- Communauté de Communes Terres de Montaigu : 13 voix
- Communauté de Communes Moine et Sèvre : 0 voix

Abstentions : 9 voix

Les informations sont extraites des délibérations du Conseil Municipal ; si vous souhaitez les consulter dans leur intégralité vous pouvez en prendre connaissance sur le panneau d'affichage en Mairie ou sur le Site Internet de la commune. www.labruffiere.fr dans la rubrique : Conseil Municipal / les compte-rendus.

LOISIRS

Les balades de l'ÉTÉ

L'office de tourisme Terres de Montaigu et les communes du canton vous proposent un programme de balades pédestres

Calendrier 2011

	Accueil Billetterie	Départ	Lieu de départ
• Boufféré	Mercredi 29 juin 18h30	19h00	Mairie
• Saint Hilaire de Loulay	Mercredi 6 juillet 18h30	19h00	Place de l'église
• Saint Georges de Montaigu	Lundi 11 juillet 18h30	19h00	Complexe sportif
• Cugand	Mardi 19 juillet 18h00	18h30	Mairie
• La Bruffière	Vendredi 22 juillet 18h00	18h30	Parc Pointe à Pitre
• Treize Septiers	Lundi 25 juillet 18h00	18h30	Mairie
• La Boissière de Montaigu	Vendredi 29 juillet 18h00	18h30	Croix des Brosses Route de Treize Septiers
• La Bernardière	Jeu 4 août 18h00	18h30	Espace la Doline
• La Guyonnière	Jeu 11 août 18h00	18h30	Meslay

La randonnée sera suivie du verre de l'amitié et du tirage au sort de la tombola*

2€ pour les adultes, gratuit pour les enfants
Sans condition de réservation

OFFICE DE TOURISME
Terres de Montaigu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés entre le 1^{er} et le 31 juillet 1995 doivent se présenter en Mairie avec le livret de famille de leurs parents avant le 31 juillet 2011. Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette démarche, l'attestation qui sera remise, étant nécessaire pour toute inscription à un examen ou concours.

Vie Communale - N° 223 - Vie Communale - Juillet 2011

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SIVU DES 3 PROVINCES EN PRÉVISION DE L'APPLICATION DE LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 2010 PORTANT RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

En cas d'adhésion de la Commune de La Bruffière à un Etablissement de Coopération Intercommunale (**une intercommunalité**) il est probable qu'un conflit de compétence apparaisse concernant notre participation au Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation aux Handicapés des 3 Provinces (SIARH).

Mr le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la formulation d'une demande de retrait dudit syndicat en cas d'intégration à une intercommunalité.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 8 blancs, demande le retrait de la Commune de La Bruffière du Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation aux Handicapés des 3 Provinces, en cas de conflit de compétence avec l'EPCI dont elle deviendra membre.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU « SYNDICAT DE LA SÈVRE AUX MENHIRS ROULANTS ET DE SES AFFLUENTS »

La Commune est membre du Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants dont les statuts et la dénomination viennent d'être modifiés par arrêté préfectoral en date du 14/02/2011.

En conséquence il est nécessaire pour les membres de ce syndicat de procéder à une nouvelle désignation de leur représentants titulaires (2) et suppléant (1).

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : - M. **GOUET Didier**
- M. **LEBOEUF Philippe**

Délégué suppléant : - M. **RETAILLEAU Gérard**

PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

DES TAUX EN 2011 ET DE LA PRÉSENTATION

DES FEUILLES D'IMPOSTION

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. André BOUDAUD conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Constatant la conformité des écritures figurant au Compte administratif et au Compte de gestion du Comptable pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2010.

IMPÔTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2011

M. le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux communaux des quatre impôts locaux en 2011, l'Etat ayant relevé les bases nationales d'imposition de 2%.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux pour 2011.

Les taux différents entre 2010 et 2011 indiqués dans le tableau ci-dessous, et qui seront mentionnés sur vos prochaines feuilles d'imposition, proviennent des compensations de l'Etat, issues de la réforme de la taxe professionnelle. Ces compensations partielles issues de la suppression de la taxe professionnelle conduisent à transférer à la Commune la part départementale de la Taxe d'Habitation (TH) et la part départementale et régionale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Ces parts, (départementale et régionale), seront retransférées à une intercommunalité lors de notre rattachement.

Ce transfert est sans incidence sur le taux global, car ce nouveau taux est l'addition du taux communal et du taux départemental de l'année 2010, et la Commune n'a pas augmenté les taux pour 2011.

Ce transfert de taux à la Commune n'augmentera pas les ressources communales, un système de compensation réduit les sommes versées par l'Etat dans le cadre réforme de la taxe professionnelle.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les taux d'imposition en TH (Taxe d'Habitation) et la TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) seront répartis différemment entre la Commune et le Département mais le TOTAL des taux entre 2010 et 2011, pour ces 2 taxes, sera sans changement.

La répartition de la TH et de la TFNB sera modifiée comme ci -dessous						
	2010			2011		
	Taux	Taux	Total	Taux	Taux	Total
	Communal	départemental et frais de gestion	des taux en 2010	communal	départemental et frais de gestion	des taux en 2011
Taxe d'habitation (TH)	16,52	10,08	26,6	26,6	0	26,6
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	46,04	2,23	48,27	48,27	0	48,27

La répartition de la (TFB) taxe sur le foncier bâti sera sans changement

	en 2010		en 2011
Rappel du taux communal de la TFB	15,57		15,57

La répartition pour la (CFE) Cotisation foncière des entreprises sera sans changement

	en 2010		en 2011
Rappel du Taux communal de la CFE	20,98		20,98

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2011

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, VINET Marielle, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, MOCQUET Sylvie, CHUPIN Carole, VINET Sylvaine, GOUET Didier.

Absents représentés : BONNIN Gilles représenté par BREGEON Jean-Michel, ROBIN Bruno représenté par LOIZEAU Christian.

RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

Afin de pourvoir aux postes de 2 agents d'entretien à mi-temps vacants, suite à des départs en retraite, un profil a été défini et une déclaration de vacance effectuée auprès du Centre de Gestion de Vendée.

Compte tenu des besoins du service, le jury a proposé les recrutements de Madame Aurélie DOUILLARD, et de Madame Florence RICHARD.

Le Conseil Municipal, se prononce favorablement à l'unanimité, pour ces 2 recrutements

AMENAGEMENT RURAL

ÉLEVAGE SOUMIS À AUTORISATION – GAEC GRANDVILLIERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant une installation classée soumise à autorisation.

La demande de cette exploitation GAEC GRANDVILLIERS a pour objet l'autorisation d'exploiter un élevage sur le territoire des Communes de La Bruffière, Treize Septiers et La Guyonnière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable pour ce dossier.

AMENAGEMENT URBAIN

ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Suite au transfert du réseau d'incendie en 1999, par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la Commune, celle-ci à passer une convention pour l'entretien et la réparation des hydrants avec SAUR France.

Suite à la prise en charge par Vendée Eau d'une partie des prestations précédemment incluses dans la convention entre la Commune et SAUR il est nécessaire de revoir ladite convention.

La nouvelle convention proposée par SAUR France comprend l'entretien et la réparation des bouches et poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

ENFANCE / JEUNESSE

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (BILAN 2010)

Selon les termes du Contrat Enfance Jeunesse, le bilan des actions prévues dans ledit contrat doit être validé par le Conseil Municipal avant transmission à la CAF (Caisse d'allocations familiales).

Après présentation du bilan 2010, Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce bilan 2010 du Contrat Enfance Jeunesse passé entre la Commune et la CAF.

INFOS MUNICIPALES.....

URBANISME

La Commune possède un périmètre protégé du fait de la protection de l'église au titre des monuments historiques. De cette reconnaissance patrimoniale résulte quelques contraintes. Avant de réaliser des travaux divers (changement d'ouvertures, de clôtures, ravalement des façades ou autres travaux), vous devez effectuer une déclaration préalable en Mairie. Dans certains cas, un permis de construire sera nécessaire (lors des changements de destination d'un bâtiment).

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DU 24/03/2011 AU 21/06/2011

Nom - Prénom	Nature des travaux	Adresse
ROBERJOT Ludovic	Vélux, changement de menuiseries et couverture	1, rue de la Durmelière
BLANLOEIL Samy	Piscine	8, rue de verteuil
AUDUREAU Paul	Peinture du portail du garage	3, rue de la Grange
ANGEBAUD Thierry	Clôture	16, rue Joël Martel
SALMON Alain	Clôture	16, rue Emile Amelineau
MAGINOT Olivier	Abri à vélos	15, rue des Amarantes
PROVOST Sebastien	Abri à vélos	4, impasse des coquelicots
CLOCHARD Julien	Changement de menuiseries	31, rue du Bocage
GENDREAU Sébastien	Clôture mitoyenne	11, rue Léon Pervinquère
BAUDRY Olivier	Abri à vélos	8, rue André Collinet
PIETIN Christophe	Modification ouverture et réfection toiture	9, rue de la Durmelière
BONNET Marcelle	Réfection de la toiture	11, rue des 3 Provinces
GAUTHIER Christian	Préau en bois	La Libaudière
HERAUD Roger	Extension d'un abri de jardin	15 ter, rue du Bocage
LOYER Anthony	Clôture	5, rue André Collinet
RENAUDIN David	Clôture	9, rue de la Croix de l'Épinay
BROSSAS Guillaume	Clôture mitoyenne	22, rue Joël Martel
RICHARD Pascal	Modification d'une clôture	31, rue De Lattre de Tassigny
GRIFFON Jean-Paul	Clôture	3, impasse des Vignes
GUIBERT Katia	Abri de Jardin	17, rue Joël Martel
CADEAU Sylvain	Clôture	4, rue Emile Amelineau
LAMBERT Anthony	Clôture	27, rue de la Pénissière
LUMINEAU Yvonnick	Clôture	2, rue Emile Amelineau
RICHARD Guy	Division de terrain	Le Grand Tail
LAMBERT Anthony	Clôture	27, rue de la Pénissière
BENETEAU Joseph	Surélévation d'une clôture	8, impasse des Genêts
VINET Pierre	Isolation de la façade de l'habitation	11, rue de l'Enclos
MONNIER Georges	Changement d'ouvertures	30, rue de Nantes

Bulletin trimestriel : Parution début octobre
dépôt des articles avant le 15/09/2011

Gérant : Conseil Municipal
Rédaction : Commission Communication
Imprimerie : Mairie de la Bruffière